

Le budget—M. Lalonde

Je propose des changements qui mettront tous les régimes de pensions sur un pied d'égalité en matière fiscale et permettront le report annuel des droits de cotisation basés sur l'ensemble des gains de la carrière. Tous les Canadiens auront ainsi un accès comparable à l'aide fiscale. Ils pourront épargner en vue de la retraite selon leurs moyens, sans perdre leurs droits à l'aide fiscale. Cela tiendra compte du fait que bien des Canadiens, au début de leur vie active, ont du mal à épargner pour leur retraite parce qu'ils veulent s'acheter une maison, ont de grosses dépenses familiales ou investissent dans une entreprise.

Le nouveau système d'aide fiscale sera également indexé sur le salaire moyen dans l'industrie, pour permettre aux Canadiens de se constituer des pensions qui suivent l'inflation et la hausse réelle du niveau de vie.

Je propose également d'instaurer un nouveau Compte enregistré de pension, un mécanisme individuel d'épargne auquel les employeurs et les employés pourront verser des fonds qui ne pourront être retirés avant la retraite. Le Compte enregistré de pension dispensera beaucoup de petites entreprises des tâches complexes d'administration des pensions, tout en donnant aux employés une meilleure transférabilité.

● (1710)

Le nouveau système accordera une aide fiscale permettant de constituer une pension adéquate basée sur les gains de carrière. Ils pourront déduire leurs propres cotisations ou celles versées pour leur compte par un employeur à n'importe quel régime enregistré de pension à concurrence de 18 pour cent de leurs gains de carrière.

Pendant la première étape du nouveau système, commençant en 1985, le plafond monétaire de déduction annuelle, pour les régimes à cotisations définies, y compris les REER, passera de \$5,500 à \$10,000. Il sera porté à \$12,000 en 1986 et \$14,000 en 1987. Le plafond limitant les cotisations des employés à des régimes enregistrés à prestations déterminées sera aboli en 1985.

Au cours de la deuxième étape commençant en 1988, le nouveau système entrera entièrement en vigueur. Le plafond annuel de cotisation déductible donnant droit à une aide fiscale, pour tous les régimes de pension combinés, passera alors à \$15,500. Ce plafond sera ensuite indexé sur le salaire moyen dans l'industrie. Les Canadiens pourront aussi reporter leurs droits annuels de déduction non utilisés.

En cinquième lieu, je prends immédiatement des mesures pour aider les agriculteurs à se constituer une meilleure pension de retraite. À compter de cette année, une disposition spéciale leur permettra de verser à un REER jusqu'à \$120,000 de gains en capital imposables provenant de la vente d'une ferme. La somme admissible sera de \$10,000 pour chaque année d'exploitation de l'agriculture entre 1972 et 1983. Cela tient compte des difficultés particulières que les agriculteurs éprouvent pour prévoir leur retraite pendant les années où ils investissent dans leur exploitation.

[Français]

Le nouveau système d'aide fiscale à l'épargne-retraite, joint aux changements proposés de la *Loi sur les normes des prestations de pension*, accroîtront la capacité des Canadiens de se bâtir une meilleure retraite. Il contribuera donc à asseoir la sécurité économique des Canadiens sur des bases solides tout en accroissant une épargne qui soutiendra l'investissement et la croissance de l'économie à moyen terme. Cela montre une fois de plus comment l'aide publique à l'initiative privée peut aider les Canadiens à s'aider eux-mêmes et, ainsi, à préparer un avenir meilleur pour tous.

Enfin, le gouvernement réitère sa volonté d'assurer à tous les Canadiens un revenu de retraite suffisant. Il s'engage à suivre de près la réaction des provinces et du secteur privé aux propositions de réforme des pensions présentées dans ce budget. Il sera prêt à discuter avec eux de toutes mesures supplémentaires, ainsi que de leur nature et de leur calendrier d'application.

UNE MEILLEURE PROTECTION POUR LES PROPRIÉTAIRES

Une autre de nos préoccupations est la sécurité des propriétaires et des acheteurs de maisons. J'ai trois mesures à annoncer dans ce domaine.

Les taux hypothécaires, après avoir chuté, sont stables depuis plusieurs mois. Des taux d'intérêt moins élevés et plus stables, joints à l'augmentation des revenus et des encouragements publics, ont rétabli en partie la confiance des acheteurs de maisons au Canada. Cependant, au cours des dernières années, des milliers de propriétaires ont été durement éprouvés par la montée des taux hypothécaires à des niveaux sans précédent. Le Programme canadien de renouvellement hypothécaires à des niveaux sans précédent. Le Programme canadien de renouvellement hypothécaire est venu en aide à plus de 20,000 Canadiens en difficulté financière qui devaient renouveler leur hypothèque à des taux d'intérêt extrêmement élevés. Le Programme canadien d'accession à la propriété a versé des subventions de \$3,000 à plus de 260,000 nouveaux propriétaires. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a dépensé environ \$800 millions pour aider les Canadiens à devenir propriétaires d'une maison.

Grâce au retour de taux d'intérêt moins élevés et à l'aide fournie dans mon budget d'avril, les mises en chantier d'habitations se sont nettement redressées en 1983.

Cependant, beaucoup de Canadiens qui avaient été obligés de renouveler leur hypothèque à des taux très élevés en 1981 et 1982 continuent d'éprouver des difficultés financières, même après la baisse des taux. Je veux aider les Canadiens qui sont aux prises avec des difficultés. Le gouvernement a encouragé les grandes institutions de prêt à les aider. J'ai également étudié avec mes collègues, le ministre des Travaux publics et le ministre de la Consommation des Corporations, des mesures susceptibles d'accroître la souplesse du marché hypothécaire, de renforcer l'information et les droits des emprunteurs et de protéger les propriétaires contre des hausses extraordinaires des taux hypothécaires.